

**L'année 2018 démontre un excédent global de clôture de :
654 675.32 € + 73 580.10 € = 725 255.42 €**

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'adopter** le Compte Administratif 2018

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après observation du Compte de Gestion 2018, il apparaît que le Compte Administratif 2018 est conforme au compte de gestion du trésorier.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'adopter** le Compte de Gestion 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	26 054,62
- un excédent reporté de :	628 620,70
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	 654 675,32
- un excédent d'investissement de :	73 580,10
- un déficit des restes à réaliser de :	35 200,00
 Soit un excédent de financement de :	 38 380,10

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	654 675,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	 654 675,32
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	 73 580,10

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 :

Monsieur le Maire, expose,

Afin de commencer à travailler sur le Budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2019, la part communale des taxes ci-dessous :

- Taxe d'Habitation : 8.32 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.81 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 31.05 %

Au vu du résultat positif de l'année écoulée la commission propose de ne pas augmenter les taux de taxe cette année.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

➤ **De conserver** à l'identique les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2019 à savoir :

- Taxe d'Habitation : 8.32 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.81 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 31.05 %

AMORTISSEMENTS A PREVOIR 2019/2024

Monsieur le Maire précise que les amortissements sont des opérations d'ordre et conduisent à augmenter les dépenses de la section de fonctionnement et à créer une ressource en investissement. Il n'y a donc aucune sortie d'argent réelle.

Le Maire expose, qu'il subsiste des amortissements à réaliser d'un montant total de **81 897.14 €** réparti sur les compte suivant et vous est donc proposé d'étudier leur étalement **sur 5 ans** comme suit :

au 2041512 :

- n° inventaire 2016_238_001 EP Corneille : 28 417.87 € soit des **annuités de 5 683.57 €**
- n° inventaire 2018_204_001 : Effacement réseau rue du Calvaire et Yébleron : 26 738.86 € soit des **annuités de 5 347.77 €**
- Soit un montant total chaque année du compte 2041512 de **11 031.34 €**

au 2041582 :

- mandat 300 de 2015 correspondant à l'apurement du compte 238 pour les effacements de réseaux de 2008/2009 d'une valeur de 26 740.41 € soit des **annuités de 5 348.08 €** un nouveau n° inventaire est créer pour régulariser les écriture : 2008_238_001

Le Total des amortissements à délibérer en 2019 s'élève à 81 897.14 €.

Si le conseil municipal choisit un étalement sur 5 années cela fera une opération d'ordre de 16 379.43 € chaque année jusqu'en 2024.

Il y a également des Frais d'études d'un montant de 586.38 au 2033 sont à amortir mais au vu de la somme l'étalement pourra se faire sur une seule année.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Réaliser** les opérations d'amortissement d'un montant de 16 379.43 € sur 5 années (2019/2024)
- **D'inscrire** les écritures d'ordre au Budget Prévisionnel 2019 et suivante jusqu'en 2024 :
 - art dépenses : 6811 art de recette : 28041512 : 11 032 €
 - art dépenses : 6811 art de recette : 28041582 : 5 349 €
- **D'inscrire** l'écriture d'ordre au Budget Prévisionnel 2019 suivante :
 - art dépenses : 21311 art de recette : 2033 : 587 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur le Maire donne la lecture du budget primitif, il en ressort les éléments suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	301 368 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	183 268 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	16 100 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	101 000 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	156 400 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 000 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	152 400 €
014 - Atténuations de produits	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	271 200 €
66 - Charges financières	5 000 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €
022 - Dépenses imprévues	60 000 €
Total dépenses réelles	818 968 €
Total des dépenses d'ordre	93 570 €
Total dépenses de fonctionnement	912 538 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 500 €
73 - Impôts et taxes	161 921 €
74 - Dotations, subventions et participations	69 442 €
75 - Autres produits de gestion courante	24 000 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	654 675 €
Total recettes de fonctionnement	912 538 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 912 538 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	350 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	30 000 €
Total dépenses réelles hors opérations	30 500 €
0045 - RESEAUX-DIVERS	57 200 €
0047 – AIRE DE JEUX	10 000 €
0049 – AMMENAGEMENT INTERIEURE MAIRIE	3 000 €
0052 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE	1 100 €
0056 – ACHAT CAMION BENNE	25 000 €
0057 - DEFENSE INCENDIE	20 000 €
0058 – ACHAT DE MATERIEL	5 000 €
0059 – ACQUISITION CESSION DE TERRAIN	1 500 €
0061 – AMENAGEMENT DE TERRAIN	33 000 €
Total dépenses opérations d'investissement	155 800 €
Total des dépenses d'ordre	587 €
Total dépenses d'investissement	186 737€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	73 580 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €
Total recettes réelles hors opérations	78 580 €
0056 – ACHAT CAMION BENNE	5 000 €
0059 – ACQUISITION CESSION DE TERRAIN	9 000 €
Total recettes réelles opérations	14 000 €
Total recettes d'ordre	94 157 €
Total recettes d'investissement	186 737 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de d'investissement à 186 737 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'adopter** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

Associations ayant fait une demande	Montants attribués en 2018	Montants attribués en 2019
CCAS	5 000 €	5 000 €
Raffetot Plus	1 000 €	1 000 €
Comité des Fêtes et d'Animations	1 000 €	1 000 €
Djac a Dit...	1 000 €	1 000 €
ATOC	300 €	0 €
Coopérative scolaire de Nointot	300 €	300 €
Association ADMR de l'aide à domicile	300 €	300 €
Total	8 900 €	8 600 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'attribuer** les subventions de fonctionnement 2019 comme exposé ci-dessus

EXTENSION ELECTRIQUE PYLONE ANTENNE RADIOTELEPHONIE

Suite à la demande de raccordement de la SNEF du pylône téléphonique auprès d'ENEDIS le SDE76 doit procéder à l'extension de réseau électrique nécessaire. La commune de Raffetot a donc été destinataire d'une demande de prise en compte financière de cette extension d'un montant de 400 €

En effet, l'extension de réseau est nécessaire malgré la présence du poste de transformation limitrophe car sur le plan électrique, il n'est pas possible de réaliser un branchement directement depuis le poste. Un coffret de réseau doit obligatoirement être réalisé entre le poste et le coffret de branchement. Toutefois, nous devons observer une distance minimale (sous réserve d'une bonne valeur de résistivité du sol) de 15 ml entre le coffret de réseau et le poste pour respecter les mises à la terre des équipements.

Par sécurité et par expérience, le SDE devrait établir une extension de +/- 30 ml pour s'assurer que les mises à la terre sont bien respectées et établir une convention financière avec une participation communale sur +/- 10 ml qui correspondra à la distance géographique et non électrique. L'idée est bien de ne pas nous pénaliser.

Cependant Monsieur Le Maire s'est assuré du remboursement de la dépense par Orange à la commune de Raffetot, nous avons été destinataire d'une attestation de remboursement pour l'extension EDF nécessaire au projet Orange.

ORGANISATION DES COMMISSIONS ELECTION

Une commission de contrôle devra être organisée début mai en prévision des élections européennes.

FETE COMMUNALE

Une commission manifestation se réunira **le samedi 04 Mai 2019** pour organiser la fête communale 2019.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN DU 26 MAI 2019

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

Le Président : Monsieur Bruno CADIOU
Le Président suppléant : Monsieur Christian CHARBONNIER
Le secrétaire : Madame Florence GILBERT à partir de 18h00
Les assesseurs : Monsieur Joël DEHAIS
Monsieur Wilfried DESSOLES
Madame Florence GILBERT
Monsieur Thierry FERAILLE
Monsieur Cédric LEMONNIER
Monsieur Michel MAUGER
Monsieur Lionel LEVER
Monsieur Cédric LECOMTE
Madame Magali THUILLER

Pour le Scrutin du 26 mai 2019 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
Joël DEHAIS Wilfried DESSOLES	Cédric LECOMTE Cédric LEMONNIER	Michel MAUGER	Lionel LEVER

Il sera demandé aux excusées de la séance Florence GILBERT, Magali THUILLER et à Thierry Féraille de bien vouloir communiquer leur disponibilité et si celles-ci sont compatibles avec les créneaux restant à prendre à savoir De 13h00 à 15h30 et De 15h30 à 18h00

DIVERS

A la fin de la séance il sera choisi les emplacements des connectiques du raccordement de vidéoprojecteur installé dans la salle du chêne.

Monsieur le maire explique qu'un courrier a été adressé aux agriculteurs et entreprises de la commune pour les informer que La Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine aménage sur le territoire une conduite d'évitement permettant de préserver la qualité de la ressource, en eau potable ainsi que celle des milieux aquatiques. Ce projet consiste à récupérer, dans une conduite dite « d'évitement », les rejets des effluents traités de 3 stations d'épuration (ORIL, SENAGRAL et la station d'épuration de Gruchet-le-Valasse) qui seront rejetés dans la partie aval de la rivière du commerce. Les travaux de la conduite d'évitement ont commencé depuis le 8 octobre 2018 et sont arrivés sur notre commune depuis mars dernier.

Qu'à compter de mi-mai, démarreront les travaux de refoulement de l'haricotière vers Raffetot (D 160). Par conséquent, la Route de la Nationale qui dessert la commune sera interdite à la circulation, pendant toute la durée que nécessitera le chantier. Afin de sécuriser la circulation, de ne pas perturber les activités et ainsi favoriser le bon déroulement du chantier, il est indispensable d'organiser un plan de circulation en concertation avec les acteurs économiques locaux. C'est pourquoi, il est organisé une rencontre avec les entreprises et les services de la CAVS le : **Vendredi 19 Avril 2019** A 8h30A la salle du Chêne de la Mairie.

Monsieur le Maire a été outré d'apprendre que CACVS n'avait toujours pas obtenu l'accord de la SNCF pour réaliser les travaux sous le chemin de fer route de la nationale

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le : vendredi 07 juin 2019

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 00 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :

Le Maire

B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER

2^{ème} Adjoint
L. LEVER

3^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

J. DEHAIS

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F. GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. THUILLIER

